Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20251211-2025_094M-DE

SAINT-JUST
terre de vie et d'histoire

Grand Site Mégalithique de Bretagne

2025/094

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Daniel MAHÉ, Mme Catherine DUTHU, M. Gérard BAUDU, M. Cyrille BOUREL, M. Hervé JARNOT, M. Hervé BLOUIN, M. Benoît DALLÉRAC, Mme Héléna FRANGEUL, Mme Morgane MAHÉ, M. Vincent YVOIR

Excusées : Mme Valérie LUC, Mme Nathalie DELACOUR

Absente : Mme Aline HERVÉ

Procuration : Mme Géraldine YVOIR a donné procuration à M. Vincent YVOIR

Date de convocation : le 5 décembre 2025

Secrétaire de séance : M. Cyrille BOUREL

Objet :
Demande de subvention au titre de la DETR 2026 : Défense Extérieure Contre l'Incendie

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 23/02/2023 qui fait part des travaux de défense extérieure contre l'incendie et des demandes de subventions possibles auprès des services de l'Etat : DETR et DSIL. La commune poursuit son programme de mise en conformité des équipements de défense incendie sur l'exercice 2026.

Le nouveau plan de financement de cette opération est arrêté de la façon suivante :

Catégorie d'opération éligible : 5/ « Equipements de défense incendie »

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE					
Dépenses HT			**Recettes**		
Travaux de défense extérieure contre l'incendie	35 000.00 €	100.00 %	Etat – DETR 2026 (40% de 35 000€ HT)	14 000.00 €	40.00 %
			Autofinancement	21 000.00 €	60.00 %
TOTAL	*35 000.00 €*	*100.00 %*	*TOTAL*	*35 000.00 €*	*100.00%*

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité décide ces travaux :

- en adoptant l'opération, arrêtant les modalités de financement et sollicitant un financement DETR/DSIL,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Cette délibération annule et remplace celle reçue en Préfecture 35 le 17/12/2025 portant le n° 2025/094 en raison d'une erreur matérielle.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Daniel MAHÉ

MAIRIE - 1, rue Abbé Corbe - 35550 SAINT-JUST (Ille-et-Vilaine)
☎ : 02 99 72 00 46 - E-mail : mairie@saintjust35.fr
www.saintjust35.fr